

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[PARCOURS 1 - Consulter le corpus des recueils collectifs de poésies françaises du XVI<sup>e</sup> siècle apparentés au \*Trésor des joyeuses inventions\*](#)[Collection](#)[ŒUVRE : Petit traité](#)[Collection](#)[Édition : 1538 - Petit traité - Sertenas](#)[Item\[1538\\_Petittraicté\\_Sertenas\]](#) 010 Si j'eusse eu le loysir de parler

## **[1538\_Petittraicté\_Sertenas] 010 Si j'eusse eu le loysir de parler**

### **Présentation générale du poème**

Titre de la pièce Epistre.

Incipit non modernisé Si j'eusse eu le loysir de parler

### **Les pages**

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### **Présentation de l'exemplaire**

Formatin-8

Imprimeur-libraire Sertenas, Vincent

Date 1538

Lien vers la notice du catalogue de la bibliothèque où est conservé l'exemplaire <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb33533883q>

Type de numérisation Numérisation totale

### **Emplacement du poème**

Rang dans le recueil n° 010

Mention située à la fin du poème Finis.

Foliotation C2r, C2v, C3r

Présentation typo-iconographique Pas d'illustration

### **Informations sur la notice**

Contributeur(s) Saignol, Côme

Éditeur Équipe Joyeuses inventions ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légales

- Fiche : Équipe Joyeuses inventions ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Image(s) : Source gallica.bnf.fr / BnF

Notice créée par [Côme Saignol](#) Notice créée le 24/10/2017 Dernière modification le 04/11/2021



Et de ma part si tu veulx accorder  
Dame Venus qui bien scaura corder  
Cordōs subtilz pour nous meētre en la corde  
A ce du tout ma volunte l'accorde  
Qui pourra lots de son auctorite  
Iuger de coups si iay aucteur este  
De se conflict, si ne veulx ie pourtant  
Que contre droict, le tort allast portant  
Mais qua chascun droict face par raison  
Et auant coups toute comparaison  
Iestant au loing sans monstrier coup affect  
Son dire lors sera tenu pour fait.  
Et sil aduient que iuge l'accordons  
Faire luy fault de noz cueurs & corps dons  
A celle fin quel puisse disposer  
Selon noz faitz sentence & dictz poser  
En ce faisant ferons que cest edict  
Et iugement tiendra a fait & dict  
Escriptz moy donc par le premier message  
Deca venant: que verras estre saige  
Du tien vouloir & tes amys affin  
Que le combat soit de brief mis a fin.

Epistre.

C ii

**S**I ieusse eu le loysir de parler  
Auecq vous ou le temps pour aller  
Souuenteffoys ou estiez a repos  
Pour vous narrer mon vouloir & propos  
Long temps ya que ie vous eusse escript  
Ce que contient a present mon escript  
Cest que vostre oeil a nauze mes esperitz  
Tant quilz en sont quasi mors & peritz  
De vostre amour, qua present suis contrainct  
De vous mander qui me presse & estrainct  
Vostre grace a saisy le myen cueur  
Car pour vous suys en piteuse langueur  
Viuant en dueil & soucy douloureux  
Peines, regretz & douleurs langoureux  
A quoy tient il quelle cause ou raison  
Peult il auoir que sans plus doraison  
Ne me tenez pour loyal seruiteur  
Et dhonneur vostre, vng vray protecteur  
Diçtes moy si enuers vous ay mespris  
Ne nul meffaiçt contre vous entrepris  
Scauez vous pas la douleur que iay pris  
En temps & lieu: en doibz ie estre repris  
Si pour aymer vostre bien & confort  
Ie souffre fort, en doibz ie desconfort

Tel endurer, variables ennuytz  
Que long temps a ie sans & iours & nuytz  
Regarde donc a present lamytie  
Coruertissant ta rigueur en pitie  
Ou autrement prest suis de requerir  
Que forte mort tost me vienne querir  
Mieux estimant mourir legierement  
Qu'en tel douleur languit amerement  
Vous promet ant que ie suis en effect  
Tel qu'auuez veu en promesse & fait  
Et ne suffist de dire que ie fainctz  
De vous aymer protestant tous les sainctz  
Qu'aultre ne vueil pour mamye retenir  
Sil te plaisoit pour amy me tenir  
Voyla qu'auoye propose te mander  
Sil iay mal fait ie te prie lamender  
Escript par vng qui sans droict & a tort  
Celle cherist qui cause est de sa mort.

Finis.

Aultre Epistre.

**P** Vis quainfi est que nature a donne  
Membres ayans a tous habandonne  
Le liberal arbitre den vsfer  
Et tous actes, fors que den abuser

C iii